

Département de Saône-et-Loire  
**Commune de LA ROCHE VINEUSE**

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 11
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Date de publication : 15 septembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre à dix-neuf heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents :** MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT, et Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es) :** M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Marie-France AULAS a donné procuration à Mme Florence CHEVASSON, M. Fabrice THERVILLE, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à M. Fabrice THERVILLE, Mme Corinne MERLIN.

**Absent(s) :** MM. Willy BONFY et Benoît MEILHAC.

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie THIVENT.

**Objet :** 2023/0809/049 – *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2023.*

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme

Le 14 septembre 2023,

Le Maire, Robert LUQUET

